ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet :

- L'exploitation d'une activité de transport de personnes par véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ;
- Le conseil en systèmes et logiciels informatiques ;
- L'assistance technique et fonctionnelle ;
- La gestion et le pilotage de projets informatiques ;
- Le développement, la maintenance et l'intégration de solutions numériques ;
- Les prestations de services informatiques auprès des entreprises et des particuliers ;
- La formation, l'accompagnement et l'assistance dans le domaine du numérique ;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination :

ABI CONSULTING & SERVICES

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle » ou des initiales « SASU » ainsi que de l'indication du capital social.

Toutes les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

B.V